

infomairie



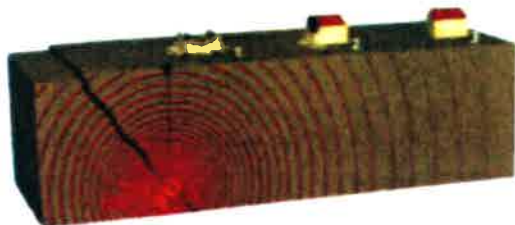
Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.fr

« Mars 2018 »

Mise à jour sur l'évaluation des risques liés aux cavités souterraines hors mines sur Errouville....

C'est un Rappel, sur la fragilité de notre sous-sol, L'infomairie du 22 02 2016, vous informais sur le zonage, la sismicité, et les cavités. Depuis les mesures continuent.

Le BRGM vient de nous communiquer les résultats de ces dernières prospections sur l'évaluation du risque lié aux cavités souterraines hors mines



L'aléa lié à une cavité est représenté par un cercle centré sur celle-ci, de rayon égal à une zone d'influence forfaitaire de 50 mètres augmentée de la précision de positionnement, (voir le plan au dos).

On se retrouve encore une fois avec deux organismes différents qui font leur boulot chacun dans leur coins.

① La Drire qui ne tient compte que des risques miniers, et encore à voir (tant que la Chambre Syndicale minières n'obtiendra pas l'accord de tous les anciens propriétaires qui ont exploité notre sous-sol, nous serons dans l'obligation d'attendre 50 ans après la fermeture de la dernière mine de Lorraine, c'est-à-dire : aux environs de 2067). Nous avons le temps de descendre.

② Le BRGM qui ne s'occupe que des cavités souterraines dont la localisation est inférieure ou égale à 250 mètres pour être soumise à interdiction d'urbanisme.

Le préfet sollicite les maires : « dans un souci d'aménagement et de développement durables du territoire : « je vous demande d'examiner prioritairement les possibilités de

développement de l'urbanisation en dehors des zones proches de ces cavités ». Et de continuer : « Je vous invite également, à, partir de ces informations, à mettre à jour les Documents d'information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et les plans de sauvegarde (PCS) ».

Tout le monde a compris, si le maire se trompe en délivrant un certificat d'urbanisme (Il n'y a plus personne pour contrôler, et la municipalité se retrouve en première ligne face aux mécontents et aux tribunaux.

Ah ! Si le préfet prenait les mêmes décisions sur les travaux de la carrière, au fil du siècle de l'exploitation de ces mines, les entreprises concessionnaires ont fait l'objet de rachats, de regroupements ou autres mouvements liés à ceux des capitaux dont elles dépendaient. Une même mine aura donc pu être exploitée d'une manière peu scrupuleuse à une certaine époque et de façon totalement conforme à une autre, et inversement.

Aujourd'hui, il laisse exploiter une carrière sur une zone minée, fissurée, avec des flexures, effondrée par endroits, sans oublier la faille (120 m de profondeur à Errouville et 8m de large, il a raison il y a de quoi à avoir des soucis... Alors qui sera responsable des incidents ?

Faudra-t-il encore un débat ? en haut lieu ? Pour se rendre compte que la fermeture de la mine d'Audun-le-Tiche a eu des prescriptions concernant les ouvrages de circulations des eaux (juste à l'endroit où va se faire cette carrière) et ce, sous le contrôle de l'Etat. En 20 ans ce ne sont plus les mêmes en place ! Mais le dialogue n'a pas changé : « Ce que les politiciens appellent un « bon débat », c'est celui qui voit les aveugles regarder les muets parler aux sourds », pendant que les protagonistes du sujet sont en retraite ou pour l'ancien préfet sous d'autres cieux....

L'ancien directeur de la mine ARBED, aujourd'hui en retraite a fourni les plans des travaux exécutés, juste à la verticale où va se trouver cette carrière. Il est certain qu'il y aura des dégâts sur l'eau d'ici quelques années.

Les habitants du secteur sont tous concernés, devant-nous en rester là ! Attendre une catastrophe, un affaissement ?

Porter à la connaissance des cavités du département de Meurthe-et-Moselle

Octobre 2017

Légende

● Localisation de la cavité

Zone d'alea de la cavité

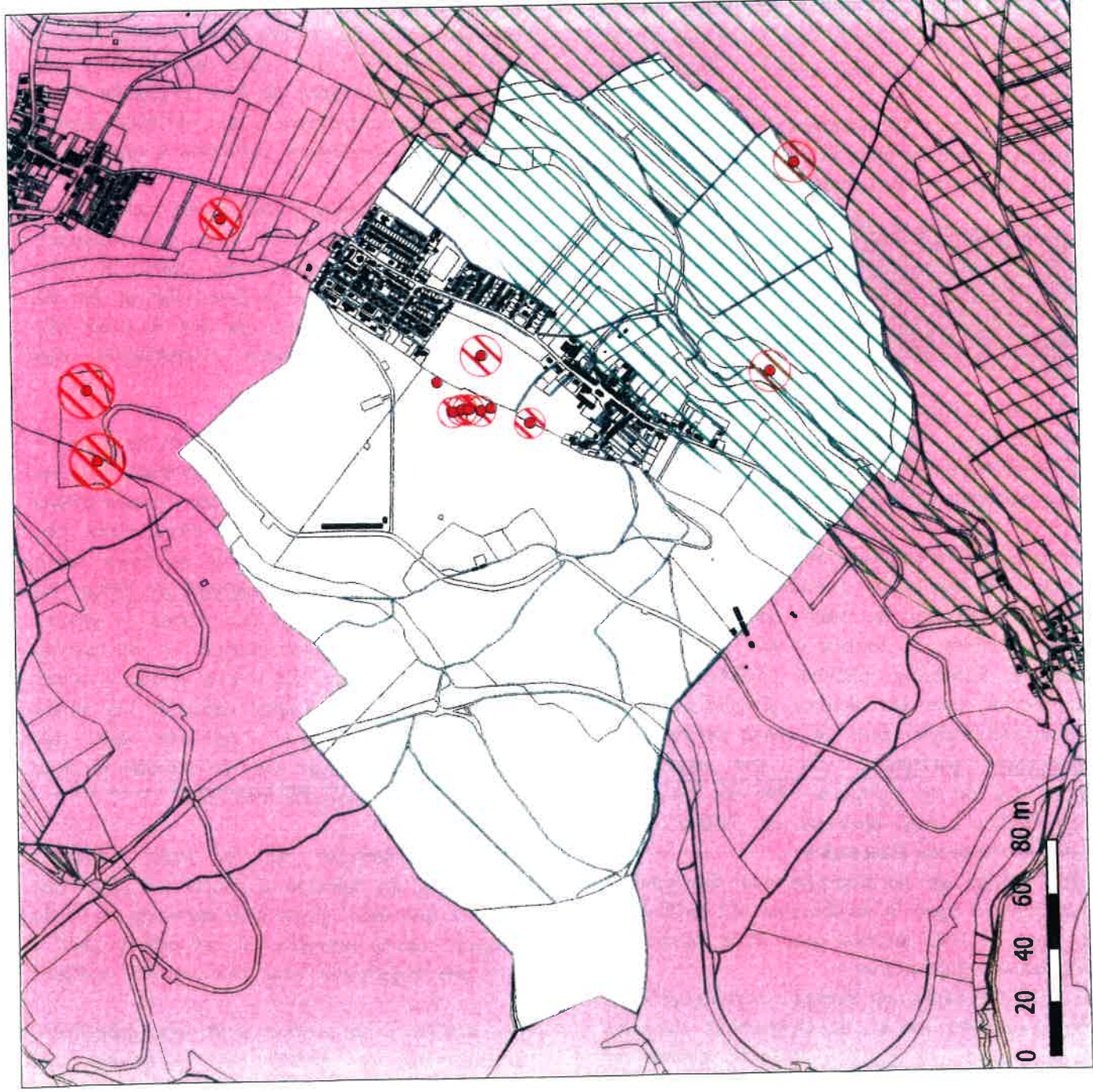
Précision supérieure à 250 m (Non prise en compte dans les décisions d'urbanisme)

Précision inférieure ou égale à 250 m (Prise en compte dans les décisions d'urbanisme)

Commune de :
Errouville



Origine : DDT54/ADUR / VDT
 Sources : IGN - BDParcellaire® - BRGM
 P33_DEMANDES_FONCTIONNELLES20172017_01_PAC_CAVITESATLAS_CAVITES.qgs
 Esr - 10/10/2017



Ramassage des déchets verts ...
 La campagne débutera le mardi 3 avril et se poursuivra jusqu'au 6 novembre 2018.